

Politique Internet verte

En route vers l'avenir numérique

1. Introduction

La révolution numérique a bouleversé notre société dans tous les domaines. Elle est désormais une question transversale pour la politique verte. Avec ce nouvel axe « politique Internet verte », nous voulons saisir les opportunités que nous offre la société de l'information et identifier les risques à temps. Selon les Verts, Internet n'est pas qu'un instrument technique mais également un espace d'échanges qui peut et doit être aussi utilisé pour favoriser la participation démocratique et rendre notre société plus durable. Pour les Verts, il est surtout nécessaire d'agir en faveur d'un accès ouvert au réseau, de la protection des données et des droits d'auteur, tout en réduisant l'énorme consommation d'énergie et de ressources par l'infrastructure technique.

Les droits fondamentaux sont les piliers de la politique Internet verte. Liberté d'opinion, de la presse, de rassemblement doivent prévaloir également sur Internet. Les forums démocratiques et ouverts doivent être accessibles au public. Il y a lieu en outre d'assurer la protection des données privées, la rémunération correcte des auteurs et des artistes et la protection de leurs droits d'auteur ainsi que le droit à l'information publique sur Internet. De plus, l'économie verte et le tournant énergétique, deux thèmes verts centraux, doivent également s'appliquer à la toile.

De nombreuses questions ne peuvent pas trouver réponse du jour au lendemain. Nous développerons nos idées et concepts lors d'échanges avec des spécialistes de l'économie, des sciences humaines et exactes, de la culture et de la société civile.

2. Les piliers de la politique Internet verte

Les paragraphes suivants décrivent les points importants que nous voulons appréhender avec la politique Internet verte.

Accès universel

Le réseau Internet est devenu indispensable à la vie moderne ainsi qu'à l'exercice des droits fondamentaux. Internet joue un rôle important dans les mouvements de démocratisation du monde entier. Assimilable à un service public, le réseau Internet doit donc être accessible par toutes et tous, sans entrave ni discrimination. Ainsi, nous luttons pour l'abolition de tout monopole, contre la censure et pour que l'accès universel, ce qui signifie également que chacun puisse disposer d'une bande passante suffisante à prix abordable.

Les services étatiques (Confédération, cantons, communes) et les entreprises fédérales doivent être totalement accessibles. De même, il convient d'inciter les entreprises privées à l'être au moyen d'instruments ad hoc.

Nous nous engageons également pour que notre pays aide à réduire la fracture numérique dans le monde et pour que des accords internationaux garantissent le libre accès à Internet et la gestion équitable de l'attribution des noms de domaine. De plus, les questions d'accès aux technologies numériques et à Internet doivent faire partie de la politique de coopération au développement.

Pour la neutralité du réseau – contre les filtres Internet

Nous ne voulons pas d'un Internet à deux vitesses. L'infrastructure et le contenu de la toile doivent être disponibles de la même manière pour tous. Il faut donc poser le principe de la neutralité d'Internet. Cela signifie que les données sur Internet sont toutes traitées sur un pied d'égalité et transmises sans distinction de provenance, destination, contenu, application ou moyens utilisés.

Il est porté atteinte à la neutralité d'Internet, lorsque des fournisseurs d'accès ou des services étatiques bloquent des contenus du réseau, les filtrent ou en limitent l'utilisation ou leur donnent la priorité hors de toute décision juridictionnelle. Nous nous opposons à la majoration du prix comme condition de transmission de certains contenus. Nous nous engageons pour un ancrage juridique de la neutralité d'Internet en Suisse.

Nous nous opposons à toute forme de filtrage étatique, préalable technique à une surveillance généralisée des utilisateurs. Les crimes commis sur Internet (notamment cybercriminalité, pédophilie) sont d'ores et déjà poursuivis. Celui ou celle qui veut empêcher l'accès sur son ordinateur à certaines offres peut installer des filtres locaux.

Protection de la sphère privée

L'utilisateur de la toile a droit à ce que ses données soient protégées contre les abus. Il faut clarifier la situation juridique afin de définir quelles informations peuvent être publiées, utilisées à d'autres fins ou transmises à des tiers et de quelle manière et quels sont les principes de protection de la sphère privée. Nous voulons une protection des données, qui permette librement à chacun de rendre publiques des données et des informations et de les échanger avec d'autres. Il faut donc que la loi garantisse un droit aux pseudonymes et à la communication anonyme, ainsi qu'un « droit à l'oubli ».

La « cybersécurité » ne doit pas servir d'alibi à un État fouineur. Nous rejetons l'enregistrement d'informations non basé sur des soupçons. Les investigations doivent être réglementées conformément à l'Etat de droit. Les statistiques du nombre et des types de contrôles doivent être rendues publiques.

L'entorse aux droits fondamentaux comme la liberté d'expression ou d'information ne doit être permise que sur une base légale et judiciaire. Nous rejetons l'espionnage dissimulé d'ordinateurs et l'utilisation de chevaux de Troie étatiques.

Droits d'auteur

Internet modifie la production, la diffusion et l'utilisation du savoir, de l'art et de la culture. En jouant un rôle croissant, les droits d'auteur doivent être d'autant plus défendus à l'ère numérique. Les auteurs doivent pouvoir décider eux-mêmes de la valorisation de leurs œuvres. Déterminer quels droits elles ou ils remettent gratuitement ou non relève de leur responsabilité. Cela signifie par exemple qu'elles ou ils décident si leurs œuvres peuvent être utilisées sur Internet gratuitement ou contre indemnisation, ou encore traitées par des tiers.

Pour des droits d'auteur enregistrés, les auteurs ont toujours droit à une rémunération adéquate. Pour l'utilisation privée illégale d'œuvres soumises aux droits d'auteur (par ex. téléchargées dans des bourses d'échange), des modèles alternatifs de rémunération doivent être mis au point. Les Verts considèrent les poursuites pénales et les interdictions d'accès comme de mauvais moyens.

Il en va de même – et surtout – pour les usagers commerciaux qui doivent endosser leurs responsabilités. Les utilisations commerciales illégales doivent être sanctionnées et les droits d'auteur respectés également dans le domaine numérique.

Les Verts soutiennent la création et la diffusion des œuvres intellectuelles (découvertes, œuvres d'art, savoirs, pratiques) accessibles à tout le monde et servant les intérêts de la collectivité, ce que rendent possible les licences libres (par ex. les GNU ou Creative Commons).

Internet vert

L'univers numérique a besoin d'une quantité énorme de ressources: chaque année, l'utilisation d'Internet requiert 20'000 tonnes supplémentaires de matériel. Son utilisation et son exploitation consomment déjà davantage de courant que la production d'une centrale nucléaire. 10% de la consommation électrique privée est due aux ordinateurs et à l'électronique de loisirs. De plus, les appareils numériques sont fabriqués à partir de ressources non renouvelables précieuses, telles que les terres rares, et occasionnent une quantité croissante de déchets électriques et électroniques. Enfin, les ordinateurs et smartphones sont souvent fabriqués dans des conditions humaines indignes. Les Verts demandent à ce que les consommateurs soient mieux informés sur les conditions de travail dans les fabriques de composants et d'appareils.

Il est urgent de prendre des mesures visant à réduire la consommation d'énergie et de ressources, surtout auprès des utilisateurs d'Internet - privés ou commerciaux, qui utilisent trois fois plus de matériel et vingt fois plus d'énergie que les fournisseurs d'accès. Il faut en outre édicter des standards d'efficacité et de consommation pour les appareils et encourager ceux qui requièrent peu de matériaux. La durée de vie et d'utilisation des appareils doit être en outre rallongée. A cet effet, les Verts sont favorables à l'instauration d'une garantie minimale obligatoire de trois ans pour tout nouvel appareil électronique. Les administrateurs de site et les exploitants de réseaux devraient communiquer ouvertement leur consommation d'énergie et utiliser des ressources renouvelables. Une technologie de l'information efficace d'un point de vue énergétique, ménageant les ressources et fabriquées de manière équitable doit devenir la norme au 21^e siècle.

Pour les usagers d'Internet, la question des champs électromagnétiques mérite aussi d'être soulevée. Les Verts demandent à ce que la population soit mieux informée sur une utilisation de la technologie de communication faible en émissions, les valeurs limites soient plus basses, la recherche indépendante de l'industrie et que le principe de précaution soit rigoureusement appliqué.

Données et logiciels libres

Le réseau peut améliorer la transparence des processus politiques. La condition préalable à une participation démocratique est l'accès aux informations dans le sens d'un principe de transparence actif. Des données accessibles sont la clé vers plus de démocratie. Documents officiels, analyses, expertises, enquêtes et statistiques ne devraient pas être fournies uniquement sur demande, mais publiées sur Internet et ainsi être libre d'accès. Le concept d'« Open Government Data » favorise l'innovation et la transparence à moindres coûts.

Les Verts demandent la publication complète et rapide des documents officiels conformément à la loi sur la transparence (LTrans) et un accès non discriminatoire et gratuit pour les particuliers. Les Verts sont favorables au mouvement de l'Open Data. Nous nous engageons également pour le concept d'« Open Science Data », qui met à disposition des publications scientifiques et des résultats de recherche. Le gouvernement et l'administration devraient davantage miser sur des outils innovants et participatifs, pour améliorer la participation démocratique.

Les autorités, en particulier la Confédération, devraient employer des logiciels qui fonctionnent indépendamment des systèmes d'exploitation et dont les codes source sont libres d'accès (logiciel libre). Ainsi, les investissements se feraient dans l'économie locale et garantiraient l'indépendance de l'Etat vis-à-vis des entreprises et d'autres États.

Compétence médiatique

La compétence médiatique est une condition préalable pour participer de manière avisée et sûre au monde numérique. L'enseignement médiatique doit donc faire partie de la formation obligatoire des professions pédagogiques et être intégré dans les programmes d'enseignement, afin de rendre les enfants et les jeunes attentifs aux risques. Ce faisant, il ne faut pas oublier que les filles et les garçons ont une approche et des attentes différentes d'Internet. Les parents doivent également bénéficier d'un plus grand soutien.

Auteurs : Balthasar Glättli, Daniel Graf, Iwan Schauwecker et Miriam Behrens

Adopté par l'Assemblée des Délégués le 25 août 2012

Sources

- Jos van Dijk, Preliminary not on the assignment of a EGP working group on Digital Rights, 10. Juli 2011
 - Grüne Netzpolitik, Bundestagsfraktion Bündnis 90/Die Grünen. <http://www.gruene-bundestag.de/themen/netzpolitik/gruene-netzpolitik.html>
 - Mehr Demokratie ist die Lösung – Netzpolitik, Bündnis 90/Die Grünen, BuVo-Beschluss vom 12.10.2011, http://www.gruene.de/fileadmin/user_upload/Dokumente/BDK_2011_Antraege/D-02_offenheit_freiheit_teilhabe_die_chancen.pdf (MDidL)
-